

21

**SOINS
ESTHÉTIQUES**

COIFFURE SPÉCIALISÉE

PROGRAMME D'ÉTUDES
5147

la
FORMATION
PROFESSIONNELLE et
TECHNIQUE

Québec 

COIFFURE SPÉCIALISÉE

PROGRAMME D'ÉTUDES

5147

SOINS ESTHÉTIQUES

COIFFURE SPÉCIALISÉE

PROGRAMME D'ÉTUDES

5147

Le programme *Coiffure spécialisée*,
conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle,
prépare à l'exercice du métier de

COIFFEUSE STYLISTE OU COIFFEUR STYLISTE

Remerciements

La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible grâce à plusieurs collaboratrices et collaborateurs des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration du programme *Coiffure spécialisée*.

Du milieu du travail

Jacques Aubert
Salon Jacques Aubert

Henry Azoulay
Perma

Gaétane Boisvert
Salon Marcel Pelchat

Virginie Drouin
Jingles

Micheline Gallichand
Chalut H. Itée

Mario Huot
Salon Interlude

Michèle Landry
Salon Coiff-Tech

Robert Lapierre
Schwarzkopf

Donald Proulx
Centre de beauté Donald Proulx

Du milieu de l'éducation

Francine Bazinet
Commission scolaire Jérôme-Le Royer

Claudette Létourneau
Commission des écoles catholiques de Québec

Monique St-Arnaud
Commission scolaire Jacques-Cartier

Équipe de réalisation

Coordination

Jean Turgeon
Responsable du secteur Soins esthétiques

Conception et rédaction

Louise Vaillancourt
Direction des programmes

Soutien technique

Lise Lambert
Agente de développement pédagogique
Commission scolaire de Lévis-Bellechasse

Révision linguistique

Louise Blanchet
Conseillère en élaboration de programmes

Édition électronique

Sous la responsabilité de la
Division des services linguistiques du Ministère

Céline Thérberge
Agente de secrétariat

Le présent programme d'études *Coiffure spécialisée* est édicté en vertu de l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

Il a reçu l'avis des comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux dispositions du paragraphe a) de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* (L.R.Q., c. C-60) tel qu'il a été remplacé par l'article 569 du chapitre 84 des *Lois de 1988*.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3

Première partie

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2. BUTS DE LA FORMATION	9
3. COMPÉTENCES VISÉES	11
4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX	13
5. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU	15
5.1. DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	15
5.2. GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	16

Deuxième partie

MODULE 1 : Croquis de coiffure	21
MODULE 2 : Teintes pastel	25
MODULE 3 : Consultation	29
MODULE 4 : Vente personnalisée	33
MODULE 5 : Coupe personnalisée	37
MODULE 6 : Permanente stylisée	41
MODULE 7 : Coloration créative	47
MODULE 8 : Coiffure personnalisée	53

Tableaux

TABLEAU I : SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
TABLEAU II : MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN COIFFURE SPÉCIALISÉE	12

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Coiffure spécialisée* a été conçu suivant un nouveau cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

La durée du programme est de 480 heures; de ce nombre, 375 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 105 heures à l'acquisition de compétences plus larges. Le

programme est divisé en 8 modules dont la durée varie de 30 heures à 90 heures (multiple de 15). Cette durée comprend le temps consacré pour l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et à l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble du projet de formation; elle comprend cinq chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, l'information essentielle. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième les compétences visées et le quatrième, les objectifs généraux. Enfin, le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

Dans ce contexte d'approche globale, trois documents accompagnent le programme : le *Guide pédagogique*, le *Guide d'évaluation* et le *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Énoncés des intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble de comportements socioaffectifs ainsi que d'habiletés cognitives ou d'habiletés psycho-sensorimotrices permettant d'exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité ou une tâche.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir chez l'élève. Ils servent à orienter et à regrouper les objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en des termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.

Module (module d'un programme)

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à quinze heures de formation.

Première partie

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nombre de modules : 8
Durée en heures : 480
Valeur en unités : 32

Coiffure spécialisée
Code du programme : 5147

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
415212	1. Croquis de coiffure	30	2
415222	2. Teintes pastel	30	2
415242	3. Consultation	30	2
415243	4. Vente personnalisée	45	3
415256	5. Coupe personnalisée	90	6
415265	6. Permanente stylisée	75	5
415276	7. Coloration créative	90	6
415286	8. Coiffure personnalisée	90	6

TABEAU I

* Quinze heures valent une unité.
Ce programme conduit à l'attestation de spécialisation professionnelle en *Coiffure spécialisée*.

2. BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Coiffure spécialisée* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession

- Lui permettre d'effectuer correctement et avec des performances acceptables, au moment d'entrer sur le marché du travail, les tâches et les activités du métier dans les salons de coiffure haut de gamme.
- Lui permettre d'évoluer convenablement dans l'exercice de son travail en favorisant :
 - l'apprentissage et la maîtrise des techniques spécialisées de la coiffure haut de gamme;
 - le développement des habiletés cognitives qui rendent possibles des choix judicieux pour l'exécution des services techniques spécialisés;
 - l'acquisition des connaissances relatives aux éléments de composition et d'harmonisation entre les formes, les couleurs et les reliefs;
 - la capacité de communiquer efficacement avec la clientèle;
 - la capacité de conseiller judicieusement la clientèle en faisant preuve de créativité, d'originalité et de jugement;
 - le renforcement des notions de vente et de gestion;
 - le renforcement des habitudes d'attention, d'efficacité, de précision, d'ordre et de méthode dans l'exécution du travail;
 - la préoccupation constante de la santé et de la sécurité dans le travail;
 - le renforcement du souci de l'éthique professionnelle.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui permettre de connaître le contexte particulier du métier de coiffeuse styliste ou de coiffeur styliste dans les salons de coiffure haut de gamme.
- Lui permettre de développer des habitudes de travail adaptées aux exigences de l'exercice du métier dans les salons de coiffure haut de gamme.
- Lui permettre de favoriser l'acquisition du langage technique approprié et son utilisation pertinente dans la communication professionnelle.

Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre d'augmenter son degré d'autonomie, son sens des responsabilités et son esprit de décision.
- Lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques utilisées dans l'exécution des services techniques personnalisés.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail orientées vers la qualité, l'efficacité et la sécurité.
- Lui permettre de développer sa créativité et sa capacité d'exprimer ses idées.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre de développer des attitudes positives à l'égard des changements technologiques du métier : les nouvelles méthodes de travail, les nouveaux produits, le nouveau matériel, etc.
- Lui permettre de se sensibiliser à la nécessité de se préoccuper de son perfectionnement professionnel.
- Lui permettre de se préparer à occuper un poste de coiffeuse styliste ou de coiffeur styliste dans différents salons de coiffure haut de gamme.

3. COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées, en *Coiffure spécialisée*, sont présentées dans le tableau II qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales portent sur des activités communes à plusieurs tâches ou à plusieurs situations. Elles portent, entre autres, sur la compréhension de principes technologiques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières visent des tâches et des activités directement utiles à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les principales étapes de l'exécution des tâches et des activités du métier.

Le tableau II est à double entrée; il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une

compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (\circ) marque qu'il y a un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La logique retenue pour la construction de la matrice des objets de formation influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans un ordre relativement fixe pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN COIFFURE SPÉCIALISÉE		OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)						COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disci- plines, du développe- ment personnel, etc.)			TOTAUX	
				Accueillir la cliente ou le client	Préciser avec la cliente ou le client les résultats recherchés	Planifier le travail	Effectuer le travail	Effectuer les opérations complémentaires	Entretien des postes de travail	Produire des croquis de coiffure adaptés à la morphologie	Colorer des mèches de cheveux dans des teintes pastel	Effectuer une vente personnalisée	NOMBRE D'OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION
NUMÉROS	NUMÉROS									1	2	4		
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	T								C	C	C	3	
	DURÉE		h							30	30	45		105
3	Donner une consultation en coiffure spécialisée	C	30	▲	▲		▲	▲	▲	●	○	○		
5	Effectuer une coupe personnalisée	C	90	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●		●		
6	Effectuer une permanente stylisée	C	75	▲	▲	▲	▲	▲	▲	○		●		
7	Effectuer une coloration créative	C	90	▲	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	●		
8	Effectuer une coiffure personnalisée requérant un ensemble de services techniques	C	90	▲	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●		
NOMBRE D'OBJECTIFS		5											8	
DURÉE DE LA FORMATION			375											480

T : Type d'objectif
 . Comportement (C)
 . Situation (S)
 h : Heures

△ Existence d'un lien fonctionnel
 ▲ Application d'un lien fonctionnel
 ○ Existence d'un lien fonctionnel
 ● Application d'un lien fonctionnel

┌┐ Entre les compétences particulières et le processus
 └┘ Entre les compétences générales et les compétences particulières

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Coiffure spécialisée* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liées à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Développer chez l'élève les compétences essentielles lui permettant d'exécuter les tâches du métier dans les salons de coiffure haut de gamme

- Produire des croquis de coiffure adaptés à la morphologie.
- Colorer des mèches de cheveux dans des teintes pastel.
- Donner une consultation en coiffure spécialisée.

Développer chez l'élève les compétences particulières liées à l'exécution des services techniques personnalisés dans les salons de coiffure haut de gamme

- Effectuer une coupe personnalisée.
- Effectuer une permanente stylisée.
- Effectuer une coloration créative.
- Effectuer une coiffure spécialisée requérant un ensemble de services techniques.

Développer chez l'élève les compétences essentielles liées à la vente d'un service technique personnalisé, de produits et d'accessoires de coiffure

- Effectuer une vente personnalisée.

5. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU

5.1. DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel de premier niveau est défini pour chacune des compétences visées, conformément à leur présentation au chapitre 3; celles-ci sont structurées et articulées en un programme intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels de premier niveau constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- Un objectif défini en fonction d'un comportement est un objectif relativement fermé qui décrit des actions et des résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- Un objectif défini en fonction d'une situation est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées au plan de mise en situation.

Les objectifs opérationnels de second niveau servent de repères quant aux apprentissages préalables à ceux qui sont *nécessaires* pour l'atteinte d'un objectif de premier niveau. Ils sont groupés en fonction des précisions (voir 5.2.A) ou des phases (voir 5.2.B) de l'objectif opérationnel de premier niveau.

REMARQUES

Les objectifs opérationnels de premier et de second niveau supposent la distinction nette de deux paliers d'apprentissages :

- au premier palier, les apprentissages qui concernent les savoirs préalables;
- au second palier, les apprentissages qui concernent la compétence.

Les objectifs opérationnels de second niveau indiquent les savoirs préalables. Ils servent à préparer les élèves à entreprendre correctement les apprentissages directement nécessaires à l'acquisition d'une compétence. On devrait toujours les adapter aux besoins particuliers des élèves ou des groupes en formation.

Les objectifs opérationnels de premier niveau guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence :

- Les précisions ou les phases de l'objectif déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.
- L'ensemble de l'objectif (les six composantes et particulièrement la dernière phase de l'objectif de situation, voir 5.2.) détermine ou oriente des apprentissages globaux, d'intégration et de synthèse; cela permet de parfaire l'acquisition d'une compétence.

Pour atteindre les objectifs, des activités d'apprentissage pourraient être préparées de la façon suivante :

- des activités particulières pour les objectifs de second niveau;
- des activités particulières pour des précisions ou des phases des objectifs de premier niveau;
- des activités globales pour les objectifs de premier niveau.

5.2. GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

A. Lecture d'un objectif défini en fonction d'un comportement

Un objectif défini en fonction d'un comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de l'objectif.

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme le comportement global attendu à la fin des apprentissages d'un module.
 - **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
 - **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.
- Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension claire de l'objectif.
- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
 - **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
 - **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

B. Lecture d'un objectif défini en fonction d'une situation

Un objectif défini en fonction d'une situation comprend six composantes.

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme une intention à poursuivre tout au long des apprentissages à l'intérieur d'un module.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissages :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent des balises à respecter et des moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

Deuxième partie

MODULE 1 : CROQUIS DE COIFFURE

Code : 415212

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
produire des croquis de coiffure adaptés à la morphologie
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - de données caractérisant la chevelure;
 - de dessins représentant une forme de visage vue de face et de profil associée à un type de silhouette.
- À l'aide :
 - des instruments de dessin;
 - de papier pour croquis, etc.;
 - d'une grille d'observation;
 - d'une fiche de travail.
- Sans aucune référence.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Croquis conforme à la coiffure retenue.
- Harmonie de l'ensemble : composantes morphologiques et coiffure retenue.
- Respect du temps alloué.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Effectuer l'analyse morphologique d'un visage et d'une silhouette.

- B. Déterminer une coiffure adaptée au visage et à la silhouette.

- C. Tracer à main levée le contour de la coiffure retenue.

- D. Reproduire les divers mouvements et les reliefs de la coiffure.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Identification précise :
 - des formes du visage et de la silhouette;
 - de la forme du profil du visage;
 - des caractéristiques morphologiques;
 - des types morphologiques du visage et de la silhouette.
- Précision des renseignements sur la grille d'observation.

- Choix judicieux du style de coiffure en fonction :
 - des caractéristiques de la chevelure;
 - des résultats de l'analyse morphologique;
 - des effets recherchés.
- Description représentative de la coiffure sur la grille d'observation.

- Application appropriée des techniques de tracé à main levée.
- Présence des lignes essentielles.
- Rendu approprié de l'emplacement des volumes.
- Respect des proportions.

- Tracé représentatif :
 - de l'orientation des cheveux;
 - des zones d'ombre et de lumière.
- Respect de la perspective.
- Propreté du dessin.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à effectuer l'analyse morphologique d'un visage et d'une silhouette (A) :

1. Reconnaître différentes figures géométriques simples et composées.
2. Se représenter la configuration de différents objets ou corps.
3. Percevoir rapidement les irrégularités et les asymétries des formes et des lignes géométriques.

Avant d'apprendre à déterminer une coiffure adaptée au visage et à la silhouette (B) :

4. Percevoir la qualité des proportions entre les différentes parties d'un tout et l'ensemble d'un sujet.
5. Expliquer l'influence de la physionomie sur le choix d'une coiffure.

Avant d'apprendre à tracer à main levée le contour de la coiffure retenue (C) :

6. Définir le croquis et son utilité en coiffure.
7. Développer l'assurance dans les gestes et la dextérité dans le dessin de croquis.
8. Reproduire des traits, des lignes et différentes formes géométriques.
9. Esquisser rapidement des objets de différentes formes.
10. Se représenter des illusions d'optique produites par l'association de différentes lignes géométriques.
11. Percevoir l'effet créé par des éléments dissonants résultant de la juxtaposition de deux formes.

Avant d'apprendre à reproduire les divers mouvements et les reliefs de la coiffure (D) :

12. Reconnaître les principales divisions de différentes coiffures.
13. Se représenter des effets de relief créés par différentes sources lumineuses.
14. Connaître l'effet des oppositions de valeur dans une harmonie de contrastes.

MODULE 2 : TEINTES PASTEL

Code : 415222

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **colorer des mèches de cheveux dans des teintes pastel** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir de consignes.
- À l'aide :
 - de l'outillage et du matériel;
 - d'un éventail de produits décolorants et de colorants d'oxydation, excluant les décolorants en poudre, etc.;
 - de fiches de renseignements non remplies;
 - des instructions des fabricants.
- Sur des mèches de cheveux longs rapportés, de mêmes niveaux et reflets sur l'échelle de tons.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Obtention des teintes et des dominantes recherchées.
- Bon état des cheveux.
- Présence complète de l'information sur la fiche de renseignements.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Planifier le travail de la décoloration.

- B. Préparer les produits décolorants.

- C. Décolorer des mèches de cheveux.

- D. Planifier le travail de la recoloration.

- E. Préparer les produits de coloration de teintes pastel.

- F. Recolorer les mèches de cheveux décolorés.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Analyse juste des résultats des examens des mèches de cheveux.
- Détermination précise :
 - des fonds de décoloration recherchés;
 - du degré d'éclaircissement nécessaire.
- Choix judicieux :
 - des décolorants;
 - des techniques de décoloration.

- Définition exacte des formules de décoloration.
- Préparation adéquate des mélanges.
- Souci de l'économie dans la préparation des mélanges.

- Application appropriée des produits de décoloration.
- Détermination judicieuse des temps de réaction des produits.
- Exécution correcte des opérations finales.
- Célérité dans l'exécution du travail.

- Diagnostic juste :
 - de l'état des mèches;
 - du fond de décoloration obtenu.
- Choix judicieux :
 - des colorants;
 - des techniques de coloration.

- Définition exacte des formules de coloration des teintes pastel.
- Préparation adéquate des mélanges.
- Souci de l'économie dans la préparation des mélanges.

- Application appropriée des produits de coloration.
- Détermination judicieuse des temps de réaction des produits.
- Exécution correcte des opérations finales.
- Célérité dans l'exécution du travail.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à planifier le travail de la décoloration (A) :

1. Connaître les éléments de la structure physique et chimique du cheveu.
2. Connaître les actions chimiques des produits de décoloration sur la structure des cheveux.
3. Saisir l'importance d'établir, sur l'échelle internationale de tons, le niveau de pigmentation de la chevelure.
4. Expliquer les buts «d'une mèche d'essai» avant de procéder à une décoloration.
5. Énumérer les contre-indications à toute décoloration.

Avant d'apprendre à décolorer des mèches de cheveux (C) :

6. Énumérer les buts d'une décoloration.
7. Saisir l'importance de se renseigner sur les nouvelles techniques de décoloration.

Avant d'apprendre à préparer les produits de coloration de teintes pastel (E) :

8. Associer la théorie des couleurs au reflet dominant d'un fond de décoloration selon l'effet recherché.
9. Expliquer les principes qui se rapportent aux différents nuanciers.
10. Saisir l'importance de connaître les nouveaux produits associés aux différents types de coloration pour cheveux décolorés.

Avant d'apprendre à recolorer les mèches de cheveux décolorés (F) :

11. Comprendre l'influence du degré de porosité des cheveux décolorés sur l'application du colorant et sur le temps de réaction des produits.
12. Connaître les causes d'insuccès d'une coloration sur les cheveux décolorés.
13. Se représenter des reflets et des couleurs de différents tons pastel sur une chevelure décolorée.
14. Se tenir à jour sur les nouvelles tendances et les nouvelles techniques relatives à la coloration des cheveux décolorés.

MODULE 3 : CONSULTATION

Code : 415242

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
donner une consultation en coiffure spécialisée
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - d'un poste de travail préalablement installé;
 - de consignes.
- À l'aide :
 - de l'outillage et de produits capillaires;
 - d'un carnet de croquis et de magazines de mode actuelle;
 - de carrés de tissus de couleurs différentes;
 - de nuanciers de coloration;
 - de bandeaux pour la chevelure, etc.;
 - d'une fiche de renseignements non remplie;
 - d'une fiche de conseils non remplie.
- En présence d'une cliente ou d'un client.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Approche conforme aux pratiques en vigueur dans un salon de coiffure haut de gamme.
- Qualité de l'expression orale.
- Information complète sur la fiche de renseignements.
- Respect du temps alloué.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à accueillir la cliente ou le client (A) :

1. Expliquer l'importance de projeter une image favorable de l'entreprise.
2. Définir le terme «consultation».
3. Énoncer les buts d'une consultation.

Avant d'apprendre à recueillir des données auprès de la cliente ou du client (B) :

4. Différencier les principales formes de la communication.
5. Expliquer les conséquences possibles de renseignements inexacts ou incomplets obtenus en consultation.
6. Saisir l'importance de palper le crâne de la cliente ou du client en vue de situer les principaux os et les muscles.
7. Reconnaître l'importance d'observer la présentation générale de la cliente ou du client.
8. Déceler visuellement et tactilement les anomalies de la chevelure.

Avant d'apprendre à proposer des services techniques personnalisés (C) :

9. Reconnaître l'influence des jeux de formes, de mouvements et de volumes dans l'harmonie d'un style.
10. Reconnaître les effets produits par la couleur de la chevelure sur le teint de la cliente ou du client.
11. Expliquer les facteurs qui influent sur l'acceptation ou le refus d'un service technique.

MODULE 4 : VENTE PERSONNALISÉE

Code : 415243

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une vente personnalisée** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - d'une aire de vente;
 - de consignes.
- À l'aide :
 - de l'outillage et du matériel;
 - de produits et d'accessoires de coiffure;
 - de magazines, de photos et de dépliant;
 - d'une caisse et du matériel des opérations de caisse, etc.
- En présence d'une cliente ou d'un client.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Approche conforme aux pratiques en vigueur dans un salon de coiffure haut de gamme.
- Manifestation d'assurance.
- Qualité de l'expression orale.
- Respect du temps alloué.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Effectuer les étapes préparatoires à une vente personnalisée.

B. Établir une relation de vente avec la cliente ou le client.

C. Proposer à la cliente ou au client des produits ou des services personnalisés.

D. Conclure une vente.

E. Effectuer des opérations courantes de caisse.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Disposition invitante des produits, des accessoires et des affiches.
- Préparation professionnelle pertinente :
 - analyse du dossier de la cliente ou du client;
 - préparation de l'information à communiquer.
- Préparation judicieuse d'une stratégie promotionnelle.
- Assortiment complet :
 - des produits autorisés pour la vente;
 - des accessoires.

- Pertinence de l'approche client utilisée.
- Utilisation judicieuse des techniques de communication.
- Détermination juste des besoins et des attentes de la cliente ou du client en fonction :
 - des renseignements obtenus;
 - des observations effectuées;
 - de l'information contenue dans le dossier de la cliente ou du client.
- Manifestation de tact et d'assurance.

- Pertinence des produits ou des services personnalisés offerts en fonction des besoins de la cliente ou du client.
- Attitude de discernement.
- Application appropriée des techniques de vente :
 - présentation;
 - argumentation;
 - réponses aux objections;
 - solutions de rechange.

- Utilisation judicieuse des techniques liées à la conclusion d'une vente.
- Proposition pertinente de produits ou de services complémentaires ou supplémentaires.

- Présence complète du matériel et du fonds de caisse.
- Respect du mode de fonctionnement :
 - d'une caisse conventionnelle;
 - d'une caisse électronique.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT (suite)**

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS
DE PERFORMANCE**

- Exactitude des données inscrites sur la facture.
- Application correcte des modes de perception des paiements.
- Manifestation de courtoisie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à effectuer les étapes préparatoires à une vente personnalisée (A) :

1. Reconnaître l'importance de promouvoir des services, des produits et des accessoires.
2. Associer des activités promotionnelles aux saisons, aux fêtes, aux événements et à différents thèmes.
3. Énumérer des moyens de prospection.
4. Connaître différents éléments de gestion des stocks relatifs aux inventaires.

Avant d'apprendre à établir une relation de vente avec la cliente ou le client (B) :

5. Percevoir les différentes zones ou distances à respecter avec les gens.
6. Expliquer les différentes motivations des consommatrices et des consommateurs concernant les achats de biens et de services.
7. Décrire les qualités, les attitudes et les comportements d'une bonne vendeuse et d'un bon vendeur.

Avant d'apprendre à proposer à la cliente ou au client des produits ou des services personnalisés (C) :

8. Définir «vente» et «vendre une idée».
9. Distinguer différents types de vente.
10. Expliquer les éléments de la formule A.I.D.A. (attention, intérêt, désir, action).
11. Définir le concept de C.A.B. (caractéristiques, avantages, besoins).
12. Saisir l'importance de reconnaître les messages du langage non verbal.
13. Reconnaître les principales causes des réticences des consommatrices et des consommateurs quant à l'achat d'un service ou d'un produit.
14. Saisir l'importance de se tenir au fait des nouvelles tendances en coiffure spécialisée.

Avant d'apprendre à effectuer des opérations courantes de caisse (E) :

15. Effectuer des calculs de pourcentage relatifs aux taxes, aux bonis et aux escomptes.

MODULE 5 : COUPE PERSONNALISÉE

Code : 415256

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une coupe personnalisée** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - d'un poste de travail préalablement installé;
 - de consignes.
- Sur une chevelure propre et sèche pour la consultation.
- À l'aide :
 - de l'outillage et du matériel;
 - des produits nécessaires;
 - d'un carnet de croquis et de magazines de mode actuelle, etc;
 - d'une fiche de renseignements non remplie;
 - d'une fiche de conseils non remplie.
- En présence d'une cliente ou d'un client.
- En fonction des besoins de la cliente ou du client.
- En fonction des tendances.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Approche conforme aux pratiques en vigueur dans un salon de coiffure haut de gamme.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Ordre et méthode dans l'exécution du travail.
- Qualité technique et esthétique de la coupe.
- Information complète sur la fiche de renseignements.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir la cliente ou le client.

- B. Préciser avec la cliente ou le client le résultat recherché.

- C. Planifier le travail de la coupe.

- D. Appliquer les techniques spécialisées de :
 - la coupe des cheveux;
 - la taille de la barbe, de la moustache et des favoris.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect du protocole d'accueil.
- Respect des règles de courtoisie.

- Pertinence des renseignements obtenus de la cliente ou du client.
- Analyse juste des résultats des examens :
 - du cuir chevelu et de la chevelure;
 - de la pilosité du visage du client;
 - de la morphologie.
- Choix pertinent avec la cliente ou le client :
 - de la coupe de cheveux;
 - de la forme des favoris, de la barbe ou de la moustache;
 - de la coiffure.
- Représentation juste de la coupe par un croquis.
- Clarté des explications.
- Attitude empreinte de tact.

- Détermination judicieuse des techniques spécialisées de la coupe et de l'effilage des cheveux en fonction du résultat recherché.
- Sélection pertinente :
 - des produits de soutien à la coupe;
 - des produits de finition;
 - des outils et du matériel.

- Préparation appropriée de la chevelure.
- Application correcte des techniques :
 - de coupe et d'effilage des cheveux;
 - de taille de la barbe, de la moustache et des favoris, le cas échéant.
- Souci de la précision.
- Maniement approprié des outils.
- Prise en considération des réactions de la cliente ou du client.
- Respect des critères de qualité d'une coupe.
- Souci du confort de la cliente ou du client.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

E. Achever la coupe personnalisée.

F. Effectuer les opérations complémentaires.

G. Entretenir les postes de travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Finition soignée de la coupe sur cheveux secs.
- Coiffure mettant en valeur la coupe personnalisée.
- Harmonie de la coiffure avec :
 - la coupe de cheveux;
 - la forme des favoris, de la barbe ou de la moustache;
 - la morphologie de la personne.
- Finition soignée de la coiffure.

- Pertinence des recommandations inscrites sur la fiche de conseils.
- Proposition judicieuse de produits ou d'accessoires de coiffure.
- Respect des opérations liées à la conclusion d'une vente.
- Attitude de courtoisie.
- Classement approprié des fiches.

- Entretien constant des postes de travail.
- Entretien approprié des outils de coupe.
- Nettoyage et rangement appropriés :
 - de l'outillage;
 - du matériel;
 - des appareils.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à préciser avec la cliente ou le client le résultat recherché (B) :

1. Définir une coupe personnalisée.
2. Saisir l'importance de palper le crâne de la cliente ou du client avant de proposer une coupe.
3. Se représenter des combinaisons de styles de coupes sur différentes longueurs de cheveux.
4. Se représenter des effets d'effilage en harmonie avec différentes coupes.
5. Comprendre les illusions d'optique produites par une coupe sur la densité de la chevelure et la texture des cheveux.
6. Expliquer l'importance de se tenir à jour sur les styles et les tendances des coupes de cheveux.
7. Se représenter des mouvements, des lignes de coiffure en harmonie avec des styles et des combinaisons de coupes.

Avant d'apprendre à planifier le travail de la coupe (C) :

8. Comprendre l'importance de se tenir à jour relativement aux nouvelles techniques de coupe et aux nouveaux outils de coupe.

Avant d'apprendre à appliquer les techniques spécialisées de :

- **la coupe des cheveux;**
- **la taille de la barbe, de la moustache et des favoris (D) :**
 9. Comprendre la nécessité d'utiliser des outils de coupe de qualité.
 10. Situer les points de tangence sur la tête de la cliente ou du client.
 11. Connaître les causes des anomalies techniques d'une coupe de cheveux.

Avant d'apprendre à achever la coupe personnalisée (E) :

12. Connaître les effets des produits coiffants sur l'apparence d'une coupe et de la coiffure.

Avant d'apprendre à effectuer les opérations complémentaires (F) :

13. Connaître différentes lignes de produits coiffants utilisés pour mettre en valeur la ligne de la coupe personnalisée.

MODULE 6 : PERMANENTE STYLISÉE

Code : 415265

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une permanente stylisée** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - d'un poste de travail préalablement installé;
 - de consignes.
- À l'aide :
 - de l'équipement, de l'outillage et du matériel;
 - des produits nécessaires;
 - des modes d'emploi des fabricants;
 - de magazines de mode actuelle, etc.;
 - d'une fiche de renseignements non remplie;
 - d'une fiche de conseils non remplie.
- En présence d'une cliente ou d'un client.
- En fonction de la demande et des besoins de la cliente ou du client.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Approche conforme aux pratiques en vigueur dans un salon de coiffure haut de gamme.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Ordre et méthode dans l'exécution du travail.
- Qualité technique et esthétique de la permanente.
- Information complète sur la fiche de renseignements.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir la cliente ou le client.

- B. Préciser avec la cliente ou le client le résultat recherché.

- C. Planifier le travail de la permanente stylisée.

- D. Préparer le cuir chevelu et les cheveux.

- E. Appliquer les techniques spécialisées de la permanente stylisée :
 - spirale;
 - vague;
 - racine ou retouche;
 - pointe;
 - bouclettes;
 - volume.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect du protocole d'accueil.
- Respect des règles de courtoisie.

- Pertinence des renseignements obtenus de la cliente ou du client.
- Analyse juste des résultats des examens :
 - du cuir chevelu et des cheveux;
 - de la morphologie.
- Choix pertinent avec la cliente ou le client :
 - du style de la permanente;
 - du degré de frisure;
 - de la coiffure.
- Clarté des explications.
- Attitude empreinte de tact.

- Détermination judicieuse des techniques :
 - de préparation du cuir chevelu et des cheveux;
 - de la permanente stylisée.
- Sélection pertinente des produits :
 - de préparation de la chevelure et du cuir chevelu;
 - de permanente;
 - de finition.
- Choix pertinent des outils et du matériel.

- Préparation adéquate des produits.
- Application appropriée des techniques préliminaires.
- Précision dans l'application des produits.
- Célérité dans l'exécution du travail.

- Conformité du montage de la permanente avec le style retenu.
- Préparation adéquate des produits de permanente.
- Application précise des produits de permanente :
 - une seule formule;
 - différentes formules;
 - formules de différentes forces.
- Détermination judicieuse des temps de réaction des produits.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Terminer la permanente stylisée.

G. Effectuer les opérations complémentaires.

H. Entretenir les postes de travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect du processus de la neutralisation.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'équipement.
- Célérité dans l'exécution du travail.
- Souci du confort de la cliente ou du client.

- Coiffure mettant en valeur la permanente stylisée.
- Correctifs appropriés aux défauts décelés.
- Finition soignée de la coiffure.

- Pertinence des recommandations inscrites sur la fiche de conseils.
- Proposition judicieuse de produits ou d'accessoires de coiffure.
- Respect des opérations relatives à la conclusion d'une vente.
- Attitude de courtoisie.
- Classement approprié des fiches.

- Entretien constant des postes de travail.
- Nettoyage et rangement appropriés :
 - de l'outillage;
 - du matériel;
 - des appareils.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à préciser avec la cliente ou le client le résultat recherché (B) :

1. Se représenter différents styles de permanente.
2. Se représenter différentes formes et différents degrés de frisure.
3. Comprendre l'incidence des soins accordés aux cheveux et des produits capillaires utilisés par la cliente ou le client sur le résultat d'une permanente.
4. Comprendre les illusions d'optique produites par une permanente sur la densité de la chevelure.
5. Reconnaître les cas pour lesquels il sera nécessaire d'effectuer une mèche d'essai.
6. Savoir sécuriser une cliente ou un client par rapport aux résultats d'une permanente.
7. Se représenter des coiffures s'adaptant à différentes formes de boucles, à différents degrés de frisure et à des mouvements de vagues et de crans dans une chevelure permanentée.

Avant d'apprendre à planifier le travail de la permanente stylisée (C) :

8. Comprendre l'importance de se tenir à jour relativement aux nouvelles techniques de permanente et aux nouveaux produits.
9. Saisir l'importance de prendre en considération les résultats obtenus sur la mèche d'essai.

Avant d'apprendre à appliquer les techniques de la permanente stylisée :

- spirale;
 - vague;
 - racine ou retouche;
 - pointe;
 - bouclettes;
 - volume (E) :
10. Comprendre l'importance de se tenir à jour relativement à l'équipement utilisé dans les techniques de permanente stylisée.
 11. Connaître les facteurs représentant des causes d'échec d'une permanente.
 12. Démontrer l'importance de lire les modes d'emploi et les instructions des fabricants.

Avant d'apprendre à terminer la permanente stylisée (F) :

13. Connaître les effets des produits coiffants sur l'apparence des cheveux permanentés.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU (suite)

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à effectuer les opérations complémentaires (G) :

14. Connaître différentes lignes de produits capillaires utilisés pour l'entretien des cheveux permanentés.

MODULE 7 : COLORATION CRÉATIVE

Code : 415276

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une coloration créative** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - d'un poste de travail préalablement installé;
 - de consignes.
- À l'aide :
 - de l'équipement, de l'outillage et du matériel;
 - des produits nécessaires;
 - des modes d'emploi des fabricants;
 - de nuanciers, etc.;
 - d'une fiche de renseignements non remplie;
 - d'une fiche de conseils non remplie.
- En présence d'une cliente ou d'un client.
- En fonction de la demande et des besoins de la cliente ou du client.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Approche conforme aux pratiques en vigueur dans un salon de coiffure haut de gamme.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Ordre et méthode dans l'exécution du travail.
- Qualité technique et esthétique de la coloration créative.
- Présence de l'information complète sur la fiche de renseignements.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir la cliente ou le client.

- B. Préciser avec la cliente ou le client l'effet recherché.

- C. Planifier le travail de la coloration créative.

- D. Préparer le cuir chevelu et les cheveux.

- E. Appliquer les techniques spécialisées de la coloration créative :
 - décoloration suivie d'une recoloration;
 - dégradé de couleur représentant deux ou trois tons d'une même nuance ou de nuances contrastantes;
 - balayage à l'aide de papillotes, de peignes ou de tout autre matériel nécessaire;
 - balayage et retouche de coloration;
 - bandes de couleur.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect du protocole d'accueil.
- Respect des règles de courtoisie.

- Pertinence des renseignements obtenus de la cliente ou du client.
- Analyse juste des résultats des examens :
 - du cuir chevelu et des cheveux;
 - de la morphologie;
 - du teint et de la couleur des yeux.
- Choix pertinent avec la cliente ou le client :
 - du style de la coloration;
 - des teintes et des reflets recherchés;
 - des services techniques;
 - de la coiffure.
- Clarté des explications.
- Attitude empreinte de tact.

- Détermination judicieuse des techniques :
 - de préparation du cuir chevelu et des cheveux;
 - de coloration créative.
- Sélection pertinente des produits, des outils et du matériel :
 - de préparation;
 - de coloration créative;
 - de finition.

- Préparation adéquate des produits.
- Application appropriée des techniques préliminaires.
- Précision dans l'application des produits.
- Célérité dans l'exécution du travail.

- Préparation adéquate des produits.
- Respect des méthodes de travail selon les services techniques retenus.
- Précision dans l'application des produits.
- Détermination judicieuse des temps de réaction des produits.
- Application appropriée des techniques de finition.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Terminer la coloration créative.

G. Effectuer les opérations complémentaires.

H. Entretenir les postes de travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'équipement.
- Célérité dans l'exécution du travail.
- Souci du confort de la cliente ou du client.

- Coiffure mettant en valeur la coloration créative.
- Correctifs appropriés aux défauts décelés.
- Finition soignée de la coiffure.

- Pertinence des recommandations inscrites sur la fiche de conseils.
- Proposition judicieuse de produits ou d'accessoires de coiffure.
- Respect des opérations relatives à la conclusion d'une vente.
- Attitude de courtoisie.
- Classement approprié des fiches.

- Entretien constant des postes de travail.
- Nettoyage et rangement appropriés :
 - de l'outillage;
 - du matériel;
 - des appareils.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à préciser avec la cliente ou le client l'effet recherché (B) :

1. Se représenter différents styles de coloration.
2. Comprendre l'incidence des soins accordés aux cheveux et des produits capillaires utilisés par la cliente ou le client sur le résultat d'une coloration.
3. Connaître les principes des mélanges harmoniques des couleurs.
4. Saisir l'importance de vérifier auprès de la cliente ou du client ses teintes préférées pour ce qui est de sa tenue vestimentaire et de son maquillage.
5. Expliquer les illusions d'optique produites par les couleurs sur la morphologie du visage.
6. Reconnaître l'importance des effets de la lumière et de l'éclairage sur les teintes et les reflets de la chevelure.
7. Connaître les différences entre les harmonies consonantes et les harmonies dissonantes.
8. Reconnaître les cas pour lesquels il sera nécessaire d'effectuer une mèche d'essai.
9. Imaginer des styles de coiffure s'adaptant à différents effets de couleurs.
10. Percevoir les formes, les reliefs et les mouvements d'une coiffure produits par une coloration créative.

Avant d'apprendre à planifier le travail de la coloration créative (C) :

11. Comprendre l'importance de se tenir à jour relativement aux nouvelles techniques de coloration et aux nouveaux produits.
12. Saisir l'importance de prendre en considération les résultats obtenus sur la mèche d'essai.

Avant d'apprendre à préparer le cuir chevelu et les cheveux (D) :

13. Connaître la synergie entre les produits employés pour la préparation de la chevelure et du cuir chevelu et ceux utilisés durant les services techniques.

Avant d'apprendre à appliquer les techniques spécialisées de la coloration créative :

- décoloration suivie d'une recoloration;
- dégradé de couleur représentant deux ou trois tons d'une même nuance ou de nuances contrastantes;
- balayage à l'aide de papillotes, de peignes ou de tout autre matériel nécessaire;
- balayage et retouche de coloration;
- bandes de couleur (E) :
 14. Connaître le processus de pénétration et de sélectivité des produits colorants et décolorants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU (suite)

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

15. Connaître les facteurs représentant des causes d'échec en coloration créative.
16. Démontrer l'importance de lire les modes d'emploi et les instructions des fabricants des produits utilisés.

Avant d'apprendre à terminer la coloration créative (F) :

17. Connaître les effets de différents produits coiffants sur des cheveux colorés ou décolorés.

Avant d'apprendre à effectuer les opérations complémentaires (G) :

18. Connaître différentes lignes de produits capillaires utilisés pour l'entretien des cheveux colorés.

MODULE 8 : COIFFURE PERSONNALISÉE

Code : 415286

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer une coiffure personnalisée requérant un ensemble de services techniques** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - d'un poste de travail préalablement installé;
 - de consignes.
- À l'aide :
 - de l'équipement, de l'outillage et du matériel;
 - des produits nécessaires;
 - d'un carnet de croquis et de magazines de mode actuelle;
 - des modes d'emploi des fabricants, etc;
 - d'une fiche de renseignements non remplie;
 - d'une fiche de conseils non remplie.
- En présence d'une cliente ou d'un client.
- En fonction des demandes et des besoins de la cliente ou du client.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.
- Approche conforme aux pratiques en vigueur dans un salon de coiffure haut de gamme.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Ordre et méthode dans l'exécution du travail.
- Qualité technique et esthétique de la coiffure.
- Présence complète de l'information sur la fiche de renseignements.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Accueillir la cliente ou le client.

- B. Proposer à la cliente ou au client une coiffure personnalisée nécessitant plus d'un service technique.

- C. Planifier le travail.

- D. Effectuer les services techniques :
 - coupe personnalisée - dégradé de coloration;
 - coupe personnalisée - permanente stylisée;
 - coupe personnalisée - balayage - retouche de coloration;
 - coupe personnalisée - décoloration - recoloration.

- E. Appliquer des techniques de coiffage :
 - coiffure de jour;
 - coiffure de soirée.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect du protocole d'accueil.
- Respect des règles de courtoisie.

- Justesse de l'information notée sur la fiche de consultation :
 - renseignements obtenus de la cliente ou du client;
 - résultats des examens.
- Choix judicieux d'un style de coiffure.
- Description détaillée de la coiffure proposée.
- Explications claires sur les services techniques proposés.
- Représentation juste de la coiffure personnalisée par un croquis.
- Manifestation de tact et d'assurance.

- Choix pertinent des techniques en fonction :
 - de la préparation du cuir chevelu et des cheveux;
 - des services techniques retenus;
 - de la coiffure à réaliser.
- Sélection pertinente des produits, des outils et du matériel.

- Préparation appropriée du cuir chevelu et des cheveux.
- Respect des méthodes de travail.
- Précision dans l'application des produits.
- Qualité technique du résultat.
- Célérité dans l'exécution du travail.
- Souci du confort de la cliente ou du client.

- Utilisation pertinente de produits coiffants.
- Application précise des techniques de coiffage.
- Harmonie entre la coiffure personnalisée et les services techniques.
- Finition soignée de la coiffure.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Effectuer les opérations complémentaires.

G. Entretenir les postes de travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Pertinence des recommandations inscrites sur la fiche de conseils.
 - Proposition judicieuse de produits ou d'accessoires de coiffure.
 - Respect des opérations relatives à la conclusion d'une vente.
 - Attitude de courtoisie.
 - Mise à jour et classement appropriés des fiches.
-
- Entretien constant des postes de travail.
 - Nettoyage et rangement appropriés :
 - de l'outillage;
 - du matériel;
 - des appareils.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à proposer à la cliente ou au client une coiffure personnalisée nécessitant plus d'un service technique (B) :

1. Saisir l'importance de l'équilibre entre une coiffure personnalisée, un type de silhouette et un type de personnalité.
2. Prendre conscience des avantages à suivre les tendances relativement à l'évolution de la coiffure.

Avant d'apprendre à planifier le travail (C) :

3. Décrire des modes d'organisation favorisant l'efficacité et la productivité au travail.

Avant d'apprendre à appliquer des techniques de coiffage :

- **coiffure de jour;**
- **coiffure de soirée (E) :**
 4. Se représenter différents styles de coiffures hautes.
 5. Décrire des façons de transformer une coiffure de jour en une coiffure de soirée.
 6. Se représenter les effets créés par l'ajout de pièces de cheveux.

